



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 17 septembre 2025

Date d'affichage/publication : le 17 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de membres présents : 28

Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Madame Maryse LEGROS, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Christophe HANCQ, Monsieur Amaury METGY, Madame Julie QUEVA, Madame Claude PRINCE, Madame Séverine RASSON.

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur François MORTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Libertés publiques et pouvoirs de police

Police municipale (6.1)

AUTORISATION DES OUVERTURES DOMINICALES 2026 CONCERNANT LES COMMERCES DE LYS-LEZ-LANNOY

Vu la LOI n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et notamment l'article 250 : « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal.*

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. Lorsque le nombre de dimanches excède 5, l'avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dont la commune est membre (pour Lys-lez-Lannoy, la Métropole Européenne de Lille – MEL), doit être sollicité. »

Ainsi, dans le respect du cadre fixé par la Métropole Européenne de Lille, il est proposé, pour l'année 2026, d'arrêter à 7 le nombre de dimanches pour lesquels le repos dominical peut être supprimé, selon le calendrier suivant :

- les 2 premiers dimanches des soldes → 11 janvier et 28 juin
- le dimanche précédant la rentrée des classes → 30 août
- les 4 dimanches précédant les fêtes de fin d'année → 29 novembre – 6, 13, 20 décembre.

Ces dates pouvant être différenciées en fonction des branches d'activités.

Après examen en commission *Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Développement Economique* il est proposé au conseil municipal :

- De fixer le nombre d'ouvertures autorisées, au titre des dérogations au repos dominical prévues par l'organe délibérant susvisées à 7 dimanches pour l'année 2026, selon le calendrier repris ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à saisir la MEL conformément aux dispositions légales.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le



ID : 059-215903675-20250924-D2025_64-DE

Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire

A circular official stamp of the Mayor of Villedieu-les-Lannois. The outer ring contains the text 'VILLEDEU-LES-LANNOIS' at the top and 'MAIRIE' at the bottom. The center features a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.

Le secrétaire de séance
François MORTIER

A circular official stamp of the Secretary of the Session of Villedieu-les-Lannois. The outer ring contains the text 'VILLEDEU-LES-LANNOIS (Nord)' at the top and 'MAIRIE' at the bottom. The center features a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.